



en partenariat avec :



Le parc de l'Huveaune en centre-ville d'Aubagne : revitalisation du fleuve et de sa biodiversité

Au cours du second trimestre de cette année 2024 (du 27 mai au 12 juin 2024), l'EPAGE HuCA, la ville d'Aubagne et la Métropole ont mené une nouvelle phase de concertation, à l'appui de plusieurs événements :

- Visite du Parc de la Confluence à Auriol ;
- Animation d'un stand à la « Fête de la nature » au parc Jean-Moulin à Aubagne ;
- Animation de temps d'échanges dans le parc de l'Huveaune, à la rencontre de ses usagers ;
- Animation d'un atelier de concertation à la salle du Bras d'Or à Aubagne pour permettre à la population de réfléchir de manière approfondie aux aménagements et aux scénarios proposés.

Une réunion de restitution a eu lieu le 19 juin dernier à l'espace des Libertés à Aubagne. Elle a permis à l'EPAGE HuCA de présenter les enseignements de la concertation, le scénario retenu et d'échanger avec les participants.

Le dispositif déployé a permis aux Aubagnaises et aux Aubagnais de :

- De mieux connaître et d'approfondir leur connaissance du projet de renaturation de l'Huveaune et de sa biodiversité et ses principes, mais également de mieux comprendre les différents scénarios proposés suite à de nouvelles études ;
- De poser des questions, de donner leur avis et de faire valoir leurs propositions.

En parallèle et tout au long de la concertation, la population avait jusqu'au 12 juin pour poser des questions, donner son avis sur les scénarios proposés et faire des propositions par courriel auprès de l'EPAGE HuCA.

Ce document a vocation à répondre à l'ensemble des questions qui ont pu nous être posées dans ce cadre. Dans un souci de lisibilité, elles ont été classées par thématique.

- **Sur les objectifs et enjeux du projet :**

Question : « Dans un contexte de réchauffement climatique, les températures estivales seront très élevées sur des périodes plus longues avec un parc sans arbres pour faire de l'ombre. Par ailleurs, les niveaux d'eau de l'Huveaune seront au plus bas. Ne serions-nous

pas en train de commettre une grosse erreur en utilisant de l'eau en plus pour faire pousser de très nombreux plants alors que les arbres présents actuellement nous protègent ? »

La zone d'étude est située dans un milieu urbain où l'Huveaune et sa ripisylve subissent une forte pression et sont relativement dégradés. On observe d'ailleurs le dépérissement de nombreux arbres qui peut s'expliquer par des difficultés d'accès à l'eau (berges hautes et pentues).

Le scénario retenu se focalise sur la partie amont du parc (du parvis des Libertés à la confluence Huveaune-Lignièrès) où l'on constate l'absence d'un couvert végétal suffisant pour l'ombrage du cours d'eau et du cheminement piéton.

Avec le projet révisé, qui pour rappel prévoit la reprise de la pente des berges et favorise la reprise de la végétation par un accès plus facile à l'eau de l'Huveaune et de sa nappe phréatique, la situation après travaux sera plus favorable pour l'Huveaune (ainsi que pour sa faune et sa flore) et pour les personnes empruntant le futur cheminement doux.

Grâce aux techniques de jardin sec qui seront mises en œuvre (plantation dense, création de cuvettes de plantation, paillage, et sélection d'espèces méditerranéennes résistantes à la sécheresse), les plantes se développeront rapidement et nécessiteront un arrosage minimal.

Question : *« Lors de la réunion, vous nous avez dit que le risque inondation n'était pas le problème, mais sur la page de votre site, il est bien indiqué : "Le projet vise toujours à revitaliser l'Huveaune et son environnement, mais aussi à renforcer les liens entre les habitants et le parc. La réduction du risque inondation reste également un des objectifs du projet. »*

Nous sommes sur un secteur sur lequel des bâtiments (collège, habitations) se trouvent exposés au risque inondation et cela reste un des enjeux du projet. Le projet révisé et désormais retenu répond à des objectifs différents et implique une réduction de moitié du niveau de réduction atteinte par le scénario initial : nous aurons un impact moindre sur les crues dites "fréquentes" (jusqu'à la crue vicennale, crue qui a 1 chance sur 20 de se produire chaque année).

Question : *« Pour ces arbres à abattre, vous allez vendre le bois et recevoir probablement des subventions de l'État pour cela. Avez-vous des renseignements à nous communiquer sur ce point ? De même pour les plants l'État Macron aide financièrement aussi. Cela s'appelle de la récupération et le bois est très demandé sur les marchés. »*

Le projet est en partie financé par l'Etat via le fond vert (environ 10%). Nous sommes aussi financés par l'Agence de l'eau, le Département et la Région PACA. Le projet bénéficie de subventions du fait de son ambition globale d'un point de vue écologique et valorisation de l'Huveaune.

En ce qui concerne la récupération du bois, une partie de certains aménagements paysagers sera réalisée à partir des arbres abattus, ou transformée en broyat et disposé au pied des nouvelles plantations.

- **Sur la réalisation des travaux :**

Question : « *Pourrions-nous avoir plus de précision sur le nombre et le type d'arbres abattus avec leur diamètre ? Le nombre d'arbres et arbustes plantés sur les berges en lien avec le scénario 2 et le type d'arbres avec leur hauteur au départ et leur hauteur prévue dans 2 ans ?* »

Le projet prévoit la suppression de 39 arbres d'un diamètre supérieur à 10cm dont 6 sont transplantables. Certains de ces arbres présentent un mauvais état phytosanitaire.

Plus de 9500 nouveaux plants seront installés sur les berges et dans le parc avec des végétaux provenant autant que possible de sources locales

Pour permettre un retour rapide de la végétation sur le parc après les travaux, il est prévu : l'ensemencement de l'ensemble des surfaces travaillées, une protection du sol contre le lessivage lié au ruissellement et le maintien de l'humidité, la pose d'un géotextile biodégradable sur l'ensemble des berges terrassées, la plantation de boutures, d'arbres et arbustes sur les berges. Il est difficile, voire impossible d'estimer la taille des arbres et arbustes plantés dans 2 ans, cela dépendra des espèces et des conditions climatiques dans lesquelles ils auront à évoluer.

Question : « *Quelles mesures seront mises en place pour les espèces protégées pendant la durée des travaux ?* »

Les mesures d'atténuations, sont les suivantes :

- Adaptation du calendrier des travaux pour éviter les interventions en période sensibles (reproduction, hivernage,...) pour les espèces ;
- En cas de nécessité d'abattage d'arbres gîte pour les chiroptères (chauve-souris) : pose de systèmes anti-retour au niveau des cavités permettant aux individus présents dans l'arbre de sortir mais pas d'y pénétrer ;
- Installation de filtres dans l'Huveaune pour limiter au maximum les matières en suspension ;
- Préservation des passages essentiels pour permettre la circulation des animaux
- Réalisation d'une pêche électrique de sauvegarde pour déplacer les espèces hors des zones de travaux.

- **Sur les aménagements connexes :**

Question : « *Est-ce que les aménagements complémentaires suivants peuvent être envisagés :*

- *Plantations complémentaires dans la ripisylve en aval et dans le parc ;* »
Oui, l'EPAGE étudie cette possibilité
- « *Créer une guinguette mobile (« roulotte » ?) installée sur le parc de juin à septembre et rangée sous abri le reste de l'année ;* »

- *« Bassin de La Botte : désimperméabiliser le fond, le raccorder en surverse de l'Huveaune à partir d'un certain niveau haut et planter des arbres dans le fond ; »*

La concertation a montré qu'une majorité de personnes souhaitait la désimperméabilisation et le remblaiement de ce bassin. L'usage futur de celui-ci sera défini lors d'une concertation à part entière. Restez connectés pour être informés du démarrage de cette nouvelle concertation.

- *« Augmenter le nombre de bancs (actuellement 8 bancs seulement sur tout le pourtour du parc !) et les répartir judicieusement en périphérie et au centre du parc ; »*

Oui, il est prévu d'installer de nouveaux bancs dans le parc

- *« Ajouter des tables de pique-nique ;*
- *Pont des Amoureux : refaire le sol en matériaux antidérapant et placer des mains courantes de chaque côté ;*
- *Installer des WC publics et des points d'eau en s'appuyant sur les bâtis existants :*
 - o *À l'entrée du parc vers le boulodrome*
 - o *Au local rugby du stade Martelli*
 - o *Et/ou au Gymnase Serge Mesones à côté du terrain de foot »*

Ces éléments ont bien été pris en compte et ont été relayés à la ville d'Aubagne, compétente sur ces sujets d'aménagements.

- **Sur la gestion, l'entretien et le suivi futur :**

Question : *« allez-vous assurer un entretien du parc et des berges par la suite ? »*

Pour cet aménagement, les prestations de garantie et d'entretien de la végétation dues par l'entreprise de travaux s'étendront sur trois années (trois saisons végétatives) à partir de la réception partielle des travaux.

À l'issue de cette période, l'EPAGE, comme sur d'autres aménagements (notamment celui du parc de la Confluence à Auriol), assurera un suivi et un entretien régulier des végétaux sur les berges. L'entretien sera adapté au fil des saisons et selon la "vie" des espaces naturels (sécheresses, crues, usages etc.) et selon une vision à long terme.

Les espaces végétalisés situés en haut des berges, en lien avec les cheminements, seront entretenus par les services de la ville d'Aubagne.

L'EPAGE souhaite également rappeler l'importance du respect des lieux par les usagers du parc, notamment en veillant à ne pas jeter de déchets et en utilisant les espaces de manière responsable (piétinement, déjections canines, etc.).

Question : « comment ces plants seront arrosés et sur quelle durée ? »

Il convient tout d'abord de rappeler que le choix des végétaux et les modalités de plantation ont été réfléchis dans une optique de durabilité et d'efficacité écologique. Les espèces végétales sélectionnées sont majoritairement locales, rustiques et adaptées au climat méditerranéen, ce qui leur permet de s'adapter aux conditions de sécheresse et de nécessiter un arrosage minimal.

Par ailleurs, un travail du sol est prévu afin de maintenir au maximum une humidité constante autour des racines, favorisant ainsi une meilleure croissance des végétaux sans avoir besoin d'un arrosage excessif.

Les échanges naturels entre la végétation et la nappe phréatique seront favorisés renforçant ainsi la résilience de la végétation face aux changements climatiques.

L'arrosage nécessaire pour assurer la reprise des végétaux sera pris en charge par l'EPAGE HuCA, par l'intermédiaire de l'entreprise responsable des travaux, pendant les trois premières années suivant leur achèvement.

Après la période de garantie, l'EPAGE HuCA prendra le relais pour assurer ces tâches jusqu'à ce que les plants deviennent autonomes en eau.

Lorsque cela sera possible et conformément aux principes de partage de la ressource en eau, en cohérence avec la démarche PTGE menée par l'EPAGE ([page internet du PTGE HuCA](#)), l'eau utilisée pour l'arrosage pourra être soit prélevée directement dans l'Huveaune, soit fournie par le réseau d'eau de la ville.

- **Questions courtes vs réponses courtes !**

Questions/remarques	Réponses
« Est-il prévu 1 ou 2 fontaines d'eau potable ? »	Le projet prévoit une fontaine au niveau de la passerelle amont.
« Il serait souhaitable d'organiser les débordements par la rive droite, vers les stades, à partir du bassin, si l'on ne veut pas que les eaux d'inondation aillent dans le lycée (situé plus bas depuis l'aménagement rive droite des années 1980 par l'ancienne mairie) »	C'est bien cet objectif que vise l'EPAGE et qui était largement prôné dans le projet initial.
« Eventuellement, remettre l'ancien bassin en eau après l'avoir remis en état et en le raccordant à l'Huveaune et/ou le ruisseau des Lignièrès à l'amont, et permettre une surverse, avec passe à poissons à l'aval, ceci en liaison avec la société de pêche. »	Des études complémentaires sont en cours afin d'estimer les gains que pourraient présenter ce type d'aménagement.
« Pour la voie douce, quels types de mobilités souhaitez-vous accepter ? Aucun véhicule à moteur ni électrique ne devrait être accepté, à l'exception de ceux qui sont utilisés par les personnes handicapées. »	Les mobilités piétonnes et cyclistes seront les seules admises.
« Le Collectif de l'Huveaune sera-t-il informé des démarches administratives que vous allez faire pour vous mettre en conformité ? »	Il le sera au même titre que l'ensemble de la population. Pour rappel, l'actualité du projet est consultable sur : Parc de l'Huveaune - Projet de revitalisation du fleuve et de sa biodiversité - EPAGE HuCA
« Les 3 scénarios sont validés techniquement, mais le seront-ils démocratiquement ? Une consultation citoyenne d'ampleur sera-t-elle mise en place proposant de choisir entre l'absence de travaux et les 3 scénarios possibles ? Sous quelles modalités ? Quel seuil de participation serait requis pour valider ou non le projet ? »	La validation récente du scénario d'aménagement mis en oeuvre à l'automne s'est faite démocratiquement et selon les principes annoncés de la concertation avec les Aubagnais, chacun ayant pu s'exprimer.
« A la base le projet était orienté « Risque Inondation » puis finalement il devient un projet pour « Rapprocher les Aubagnais de la nature » et revitaliser le parc -> une déclaration d'utilité publique (D.I.G) ne doit-elle pas être à nouveau obtenue sur la base de cet objectif radicalement différent ? »	Le futur projet se situant sur une parcelle publique, il n'y a pas lieu de réaliser une DIG ou une DUP. Nous avons néanmoins réalisé un nouveau dossier réglementaire au titre de la loi sur l'eau, fixant les nouveaux objectifs (cf. lien ci-dessus).
« Quelles sont les entreprises qui seront mandatées pour effectuer les travaux ? »	Les entreprises mandatées pour effectuer les travaux ont été recrutées dans le respect du code de la commande publique. Après consultation, le marché a été attribué à BUESA pour la partie terrassement et à ATP pour la végétalisation et les aménagements paysagers.
« Pouvez-vous nous garantir que vous serez sur site pour surveiller ces entreprises afin qu'elles n'abattent pas des arbres qui pourraient être sauvés ? »	L'EPAGE HuCA en tant que maître d'ouvrage de l'opération et son maître d'œuvre assureront un suivi régulier du chantier afin de veiller au strict respect de la végétation du site. Toutes les optimisations possibles seront recherchées afin de réduire les impacts sur la ripisylve en place.
« Quel est le volume de terre qui sera décaissé dans le scénario 2 ? »	Le projet prévoit 5 300m ³ de déblais, 2 700m ³ de remblais et donc 2 600m ³ de matériaux évacués.
« Est-ce que le projet rentre dans le plan "Planter 1 milliard d'arbres" de E. Macron ? »	Le projet ne rentre pas dans ce dispositif, mais bénéficiera d'une subvention de l'Etat dans le cadre du Fond Vert à hauteur de 300 000 euros.
« Avez-vous travaillé sur la mise en place d'une vraie piste cyclable sur le parc ? Une voie qui permettrait de traverser complètement le parc ? »	Dans le projet initial, la voie verte longeait les berges de l'Huveaune sur l'ensemble du parc. Dans le scénario 2, dont les travaux vont se concentrer sur la partie amont du parc, la voie verte ne sera réalisée que dans ce secteur. Un premier tronçon de piste cyclable sera également créé vers l'entrée des Lignièrès.
« Quelle sera la durée des travaux ? »	Les travaux devraient s'étaler entre fin octobre 2024 et février 2025.
« Y aura-t-il des refuges pour les animaux ? »	La pose de nichoirs à oiseaux et à chauves-souris est prévue dans le cadre du projet.
« Des affiches pédagogiques des espèces animales et florales sont-elles prévues ? »	La mise en place d'une signalétique pédagogique sur la faune et la flore est prévue dans le projet.